



1110220001

DATE DEPOT	2011-11-02
NUMERO DE DEPOT	2011R102555
N° GESTION	2000B08516
N° SIREN	431346931
DENOMINATION	A D L - INVEST
ADRESSE	41 R DE RICHELIEU 75001 PARIS 1
DATE D'ACTE	2011/09/26
TYPE D'ACTE	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
NATURE D'ACTE	CHANGEMENT DE DATE D EXERCICE SOCIAL

PF du 26.9.2011
CK (30.9) NJ

0088516

ADL INVEST

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 9 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 41 RUE DE RICHELIEU

75001 PARIS

06 du 26.9.2011 431 346 931 RCS PARIS

Greffe du Tribunal de
Commerce de Paris
n° 2 NOV. 2011 R

N° DE DÉPÔT

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 26 SEPTEMBRE 2011

102885

Le 26 septembre 2011,

A 9 heures,

Les associés de la société ADL INVEST, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 41 Rue de Richelieu, 75001 PARIS, sur convocation de la gérance

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance

Sont présents

- La Société CORAM, propriétaire de 300 parts sociales,
- La Société PROMINVEST, propriétaire de 600 parts sociales,

seules associées de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer

L'Assemblée est présidée par Monsieur Aram DJABOURIAN, en sa qualité de représentant de la société PROMINVEST, associée présente et acceptante qui possède ou représente le plus grand nombre de parts, aucun gérant n'étant associé

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant

- Lecture du rapport de la gérance,
- Modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social et de la durée de l'exercice en cours,
- Modification correlative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée

- la feuille de presence,
- le rapport de la gerance,
- le texte du projet des resolutions qui sont soumises a l'Assemblee

Le President declare que les documents et renseignements prevus par les dispositions legislatives et reglementaires ont ete adresses aux associes ou tenus a leur disposition au siege social pendant le delai fixe par lesdites dispositions

L'Assemblee lui donne acte de cette declaration

Il est ensuite donne lecture du rapport de la gerance

Puis, le President declare la discussion ouverte

Personne ne demandant la parole, le President met successivement aux voix les resolutions suivantes

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblee Generale, apres avoir entendu la lecture du rapport de la gerance, decide de fixer les dates respectives d'ouverture et de cloture de l'exercice social aux 1^{er} octobre de chaque annee et au 30 septembre de l'annee suivante, et de reduire de trois (3) mois l'exercice en cours, qui aura ainsi exceptionnellement une duree de neuf (9) mois

En consequence, l'Assemblee modifie l'article 24 des statuts de la maniere suivante

« ARTICLE 24 EXERCICE SOCIAL - COMPTES SOCIAUX »

L'exercice social commence le 1^{er} octobre de chaque annee et se termine le 30 septembre de l'annee suivante »

Le reste de l'article demeure inchangé

Cette resolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblee Generale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du present proces verbal pour remplir toutes formalites de droit

Cette resolution, mise aux voix, est adoptee à l'unanimité.

L'ordre du jour etant epuise et personne ne demandant plus la parole, le President declare la seance levee

De tout ce que dessus, il a ete dresse le present proces-verbal qui a ete signe par le gerant et le president de seance

Pour copie certifiée conforme
LE GERANT